



# le patrimoine stéphanois



Court-Saint-Etienne, le 13/02/2009

## Amis artistes

Le 28<sup>ème</sup> concours de peinture et l'exposition d'art organisés par le Patrimoine Stéphanois et l'Union des Commerçants et Indépendants de Court-Saint-Etienne, auront lieu les **13 et 14 juin 2009**, à l'occasion de la 33<sup>ème</sup> Braderie de l'U.C.I.C. à Court-Saint-Etienne.

Le thème 2009 :

### « Nos places publiques »

#### Règlement du concours de peinture :

1. Le thème imposé « **Nos places publiques** » sera interprété selon l'inspiration de chacun.
2. Une œuvre **personnelle** et **récente** par artiste (pas de copie).
3. Technique et format au choix.
4. L'artiste donnera un titre à l'œuvre.
5. Les signatures seront cachées pour préserver l'impartialité du jury.
6. **Chaque artiste tirera au sort un numéro désignant l'emplacement où il pourra y accrocher son œuvre.**
7. Les artistes ayant remporté des prix 2 fois sur une période de 5 ans seront classés hors concours.
8. Un jury compétent sélectionnera les trois meilleures œuvres du concours et décernera 3 prix pour une valeur totale de 1150 €.  
Le 1<sup>er</sup> prix est doté de €650,00 - **Prix spécial de la Commune de Court-Saint-Etienne.**  
Le 2<sup>ème</sup> prix est doté de €300,00  
Le 3<sup>ème</sup> prix est doté de €200,00  
Les décisions du jury seront sans appel et définitives.
9. L'œuvre ayant remporté le « **Prix de la Commune de Court-Saint-Etienne** » reste acquise à la Commune et sera exposée dans les bâtiments publics de l'entité.  
Les **autres œuvres primées** resteront la propriété de l'artiste, mais seront susceptibles d'être exposées pour une durée à déterminer dans les locaux des mécènes.
10. Les œuvres non primées par le jury spécialisé pourront participer au prix du public\*.
11. Chaque artiste participant présentera une **courte** biographie (**5 lignes maximum**).

\* voir point 5 du règlement de l'exposition.

suite au verso

## Concours de peinture et exposition d'art 2009

### Règlement de l'exposition

1. les œuvres seront des créations **personnelles**.
2. deux œuvres en fonction du format.
3. techniques et formats au choix.
4. le prix du public sera attribué à 1 ou plusieurs artistes (en fonction des votes et de la cagnotte).
5. les artistes ayant remporté des prix du public 2 fois sur une période de 5 ans présenteront leurs œuvres « Hors prix public ».
6. les inscriptions se font au moyen du formulaire ci-joint.
7. les organisateurs pourront être les intermédiaires entre les artistes et les visiteurs intéressés, mais l'artiste, seul, est responsable de la vente et des conditions qui en découlent.
8. **Chaque artiste participant** présentera une **courte** biographie (**5 lignes maximum**).
9. L'artiste doit être présent au montage, à la présentation et au démontage de ses œuvres.
10. En cas de désistement de dernière minute, le montant de l'assurance correspondant aux prix des œuvres inscrites sera dû par l'artiste.

### Participation :

- 6€ le module pour l'exposition et 10€ pour le concours.  
(1 module = ± 1 mètre de large comprenant les mesures du tableau et un espace suffisant pour la mise en valeur de l'œuvre)
  - Le montant total (suivant le formulaire d'inscription) devra nous parvenir au compte 271-0537955-25 (code IBAN – BE70 2710 5379 5525) du Patrimoine Stéphanois a.s.b.l. **avant le 08 mai 2009**  
Avec en communication : **expo 2009 – nom et prénom**.
  - L'exposition se tiendra au C.E.F.A., rue Belotte, 7 à 1490 Court St Etienne.
  - Les inscriptions au moyen du formulaire joint ainsi que les biographies (5 lignes au maximum) doivent nous parvenir pour **le vendredi 8 mai 2009 au plus tard** afin de permettre au Comité organisateur de rédiger un catalogue et de contracter auprès de Ethias une assurance qui couvrira les œuvres durant les 2 journées d'exposition.  
La responsabilité du Comité organisateur est strictement limitée à celle de l'assurance.
  - Le formulaire dûment complété et signé ainsi que la biographie seront adressés chez :  
Mme Liliane De Weerd – rue des Queutralles, n° 2 – B1490 Court St Etienne – Belgique
  - L'accrochage des œuvres se fera le vendredi 12 juin 2009 (à partir de 16 heures et se terminera à 18 heures)
- Ne pas oublier :**  
(chaînettes et crochets en esse pour la suspension, papier collant, socles pour les sculptures, etc ...)
- Suivant les inscriptions et les places disponibles, **le Comité se réserve le droit de diminuer le nombre d'œuvres par exposant**. (Le cas échéant, nous rembourserons la différence)
  - Les œuvres seront reprises le dimanche soir, après la proclamation du prix du public, vers 18h30.
  - Durant la période d'exposition, une permanence de 2 heures par artiste est souhaitée.
  - La participation à cette manifestation entraîne la pleine adhésion aux conditions ci-dessus.
  - Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter un des membres du Comité organisateur.

Le Comité organisateur,

Le Président,

Gérard Noël

Christian Alen	GSM 0477 – 71 14 39
Aline Decarnières	GSM 0475 – 85 22 46 (après 16h)
Patricia Dubois	GSM 0478 – 97 10 10 (après 17h)
Josiane Duboisdenghien	Tél. 010 – 61 37 34
Liliane De Weerd	Tél. 010 – 62 01 73

